

SVGW - Fachverband für Wasser, Gas und Wärme

Zürich

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres

sur les comptes annuels 2023

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des membres de SVGW - Fachverband für Wasser, Gas und Wärme

Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SVGW - Fachverband für Wasser, Gas und Wärme (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

La Direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons à la Direction ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Oliver Kuntze
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Joanna Stygar
Experte-révisseuse agréée

Zürich, le 22 février 2024

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

Actifs	2023	2022
Actifs circulants		
Liquidités	17'253'205	15'213'284
Créances résultant de livraisons et de services envers des tiers	576'094	608'732
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	576'094	608'732
envers l'ASIG	42'359	10'674
envers l'ASIG	42'359	5'483
envers l'ASIG	0	5'190
Comptes de régularisation actifs	1'080'037	1'577'214
Total actifs circulants	18'951'695	17'409'905
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières	931'443	905'849
Immobilisations corporelles	613'832	768'420
Total actifs immobilisés	1'545'275	1'674'269
Total actifs	20'496'970	19'084'174

Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)

Passifs	2023	2022
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes de livraisons et de prestations à l'égard de tiers	233'807	259'424
Autres passifs à court terme à l'égard de tiers à l'égard de l'ASIG à l'égard du Fowa	655'067	556'135
	323'249	361'775
	8'664	0
	323'154	194'360
Compte de régularisation passifs	950'095	1'099'375
Total capitaux étrangers à court terme	1'838'970	1'914'934
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions à long terme	14'682'500	13'366'500
Total capitaux étrangers à long terme	14'682'500	13'366'500
Total capitaux étrangers	16'521'470	15'281'434
Capital propre		
Capital social	3'802'740	3'614'729
Bénéfice annuel	172'760	188'011
Total capital propre	3'975'500	3'802'740
Total passifs	20'496'970	19'084'174

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

**Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre
(en francs suisses)**

	2023	2022
Cotisations statutaires	7'882'945	7'896'885
Contributions externes	781'690	1'136'644
Bénéfices d'exploitation	6'108'331	5'718'479
Total produit d'exploitation	14'772'966	14'752'008
Charges de personnel	-8'517'163	-8'958'387
Autres charges d'exploitation	-5'806'618	-5'084'428
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	-345'633	-340'617
Variations de valeur des immobilisations financières	41'667	-82'095
Résultat d'exploitation avant intérêt et impôts	145'220	286'480
Produits financiers	25'887	19
Charges financières	-14'030	-59'436
Résultat d'exploitation avant impôts	157'077	227'063
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	56'021	14'145
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	0	-18'480
Résultat financier avant impôts	213'099	222'728
Impôts directs	-40'339	-34'717
Bénéfice de l'exercice	172'760	188'011

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich

Compte des flux de trésorerie au 31 décembre
Exercice clôturé
(en francs suisses)

	2023	2022
Bénéfice annuel (pertes)	172'760	188'011
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	345'633	340'617
Variations de valeur des immobilisations financières	-41'667	82'095
Variation des provisions à court et long terme	1'316'000	1'108'900
Variation des créances à court terme	953	-198'228
Variation des comptes de régularisation actifs	497'177	-66'441
Variation des passifs à court terme (hors engagements financiers)	73'316	-236'810
Évolution des comptes de régularisation passifs	-149'280	299'604
Flux financiers découlant de l'activité d'exploitation	2'214'891	1'517'749
Investissements dans des immobilisations	-174'971	-215'472
Investissements dans des immobilisations financières	0	-987'944
Flux financiers découlant de l'activité d'investissement	-174'971	-1'203'416
Flux financiers découlant de l'activité de financement	0	0
Variation des liquidités	2'039'921	314'332
Preuve de la variation des liquidités		
État au 01.01.	15'213'284	14'898'952
État au 31.12.	17'253'205	15'213'284
Évolution des liquidités (nette)	2'039'921	314'332

**Annexe des comptes annuels 2023
(en francs suisses)**

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les comptes annuels présentés ci-après ont été établis conformément aux dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse. Les principales positions du bilan sont comptabilisées comme suit.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5 %. Les créances sont principalement dues aux membres.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de contributions statutaires, de produits d'exploitation et de contributions externes. Les produits d'exploitation sont dégagés en particulier dans les domaines de la formation initiale et continue, de la certification de produits et de l'Inspection Technique (ITIGS).

Immobilisations corporelles et leasing

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour calculer le montant des amortissements, on utilise les durées de vie et les méthodes d'amortissements suivantes:

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier et installations	5 et 8 ans	20 % et 12,5 % linéaire
Machines et véhicules	5 ans	20 % linéaire

Les contrats de location et de leasing sont portés au bilan conformément à la propriété juridique. En conséquence, les dépenses comme preneur de leasing ou loueur sont comptabilisées dans les charges par période fiscale, mais les biens en location ou en leasing eux-mêmes ne sont pas portés au bilan.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

2. Informations, ventilations et commentaires relatifs aux comptes annuels

Le nombre d'emplois à temps plein s'établit en moyenne annuelle à 52.38 collaborateurs (année précédente 53.03).

Immobilisations corporelles

	2023	2022
Equipements d'exploitation	550 681	685 598
Véhicules	0	391
Laboratoire	63 151	82 431
Total	613 832	768 420

Provisions

	2023	2022
Réserve variations de cotisations	1 420 000	1 420 000
Réserves d'exploitation	11 070 000	9 570 000
Provisions diverses	2 192 500	2 376 500
Total	14 682 500	13 366 500
Dont réserves latentes	13 018 000	11 518 000
Dont provisions à court terme	0	0

Le développement positif de l'activité a permis d'affecter 1'500'000 CHF aux réserves d'exploitation (année précédente 800'000 CHF).

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur, Zürich**Autres charges d'exploitation**

	2023	2022
Charges d'exploitation	3 008 104	2 621 052
Communication et information	2 501 408	2 235 266
Dépenses pour le Comité et les commissions	297 105	228 110
Total	5 806 618	5 084 428

Dettes envers les instituts de prévoyance

Au 31.12.2023, il n'existait aucune dette envers l'institution de prévoyance professionnelle (année précédente 0 CHF).

Passifs éventuels

Aucun

Solde des obligations résultant de contrats de leasing

Les obligations résultant de contrats de leasing qui n'expirent pas à la fin d'une période de douze mois, ou qui ne peuvent pas être annulées, présentent la structure d'échéance suivante:

Objet	Durée résiduelle (années)	2023	2022
Location Schwerzenbach et leasing photocopieuses	Jusqu'à 1 an	182 633	180 557
	2 à 5 ans	316 433	493 357
	Plus de 5 ans	-	-
Total		499 066	673 913

Ces montants comprennent les paiements sur contrats de location dus avant le terme du contrat ou l'expiration du délai de résiliation.

Montant global des valeurs de remplacement liquidées et autre dissolution substantielle de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été liquidée (année précédente 0.- CHF).

Commentaires relatifs aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Le produit extraordinaire de 56'021 CHF résulte principalement du remboursement des loyers et des frais annexes du site décentralisé de Lausanne en raison de la nouvelle détermination de la clé de répartition des coûts (43'591 CHF). En outre, la dissolution du solde issu du décompte de l'AVS des années précédentes, la redistribution de la taxe sur le CO2 pour l'année 2021 et le paiement ultérieur d'une créance déjà amortie entraînent des produits extraordinaires. Le produit extraordinaire de 14'145 CHF de l'année précédente résulte principalement d'une part d'excédent de l'assurance-accidents complémentaire des années précédentes. Aucune charge extraordinaire n'a été comptabilisée en 2023. La charge extraordinaire de l'année précédente de 18'480 CHF résulte principalement du paiement du salaire à postériori à un collaborateur.

Dettes à long terme portant intérêts par échéance

Il n'y a pas de dettes à long terme portant intérêts.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour 2023 s'élèvent à 23'500 CHF conformément à l'offre (année précédente 23'500 CHF).

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun